

Henner
IA

Partenaire de risques



Assurance Individuelle Accident

- Capital invalidité permanente et décès
- Indemnités journalières en cas d'hospitalisation
- Prise en charge du préjudice esthétique
- ...

En Partenariat
avec

LA
MAISON
DES ARTISTES

L'association des artistes
professionnels des arts
visuels

Cette solution d'assurance dédiée est réservée, à ces conditions tarifaires préférentielles, aux adhérents de La Maison des Artistes sur présentation de la carte adhérent avec la vignette de l'année en cours.

En partenariat avec La Maison des Artistes, HENNER IA et Groupe Special Lines pour le compte de Groupama Rhône-Alpes Auvergne ont construit un contrat « ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT » pensé pour les adhérents de La Maison des Artistes

- Couverture des risques 24h/24h -
- Dommages survenus vie privée / vie professionnelle -
- Possibilité de souscrire à tout moment -
- Indemnisation sans délai de carence -

Quelles sont les garanties d'assurance ?

- ✓ Décès accidentel
- ✓ Invalidité permanente accidentelle
- ✓ Aménagement véhicule et habitation pour invalidité
- ✓ Indemnités journalières hospitalisation suite accident
- ✓ Indemnités préjudice esthétique suite accident

Quelles sont les prestations d'assistance vie quotidienne ?

- ✓ Service de soins à domicile
- ✓ Information à la famille en cas d'hospitalisation
- ✓ Garde ou transfert des enfants jusqu'à 16 ans
- ✓ Aide ménagère en cas d'hospitalisation
- ✓ Garde des animaux domestiques en cas d'hospitalisation

Souscrire à cette solution vous permet, en cas d'accident, de prévoir l'indemnisation des dommages corporels que vous pourriez subir, en vous garantissant le versement d'indemnités dès 10 % d'invalidité.

Découvrez notre gamme d'assurance pensée pour les artistes MdA jusqu'à 75 ans.

1- Grille Tarifaire (En vigueur au 1er juillet 2022)

COTISATIONS TTC			
	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
Célibataire	45,00 € /an	90,00 € /an	180,00 € /an
Couple	90,00 € /an	180,00 € /an	360,00 € /an
Famille	170,00 € /an	340,00 € /an	680,00 € /an
Enfant sup*	30,00 € /an	60,00 € /an	120,00 € /an

* À partir du 4^{ème} enfant.

2- Nature et montant des garanties

Natures de Garanties	Montants garantis		
	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Décès accidentel Ramené à 5 000 € pour les assurés âgés de moins de 18 ans	50 000€	100 000€	200 000€
Invalidité Permanente Totale accidentelle Montant réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon barème des invalidités fonctionnelles des accidents du travail de la sécurité Sociale Franchise absolue de 10% en cas d'invalidité permanente partielle	50 000€	100 000€	200 000€
Aménagement de l'habitation et du véhicule suite à accident Garantie opérante lorsque le pourcentage d'Invalidité permanente consolidée est supérieur ou égal à 25%	15% du montant de l'indemnité versée en cas d'Invalidité Permanente accidentelle		
	dans la limite de 7 500€	dans la limite de 15 000€	dans la limite de 30 000€
Indemnité journalière en cas hospitalisation – y compris à domicile - suite à accident Indemnité versée pendant 180 jours maximum.	50€	75€	100€
Préjudice esthétique permanent suite à accident	dans la limite de 2 500€	dans la limite de 5 000€	dans la limite de 7 500€
Garde des enfants de moins de 16 ans	Transport A/R ou limite de 1 500€		
Aide-ménagère en cas d'hospitalisation	Dans la limite de 500€		
Garde des animaux domestiques	Dans la limite de 500€		

Laëtitia GUFFANTI



01 55 62 91 54



lguffanti@henner.fr

Fabienne PAGES



01 55 62 90 25



fpages@henner.fr



Devis gratuit et sans
engagement



Réponse sous 72h



Solution négociée pour
les adhérents de
l'association
La Maison des Artistes

lamaisondesartistes.fr/site



La MdA est une association de loi 1901, créée en 1952 dans un esprit de solidarité et d'entraide. Elle accompagne les artistes des arts visuels de leur entrée à leur sortie de carrière. Elle s'engage également pour leurs intérêts,

www.lamaisondesartistes.fr/site

Henner
IA

Partenaire de risques

GSL GROUPE
SPECIAL LINES



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Groupe Special Lines 6-8 Rue Jean Jaurès 92800 Puteaux | Tél. +33 1 47 75 27 34 | www.groupecpeciallines.fr, S.A.S. au capital de 100 000 EUR dont Groupama Rhône Alpes Auvergne plus de 10% des parts et des droits de vote | 820 232 163 R.C.S. Nanterre Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N°16003981 (<http://www.oriass.fr>) | Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09. Société de courtage d'assurances – Siège social : 35 rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine France - SAS au Capital de 443 000 € - RCS Nanterre 824 484 737 - TVA intra-communautaire FR 07824484737 – N° ORIAS : 17.000.084 –Site Web ORIAS : www.oriass.fr – Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75009 Paris - Assurance de RC professionnelle et Garantie Financière conformes au Code des Assurances